

300 cauffe le 20.11.67

DEPARTEMENT  
DE LA  
CHARENTE-MARITIME.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
17 NOV 1967  
N° 8544

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE ROYAN

REUNION DU 10 NOVEMBRE 1967

OBJET:

67 104

SUBVENTION AU COMITE  
REGIONAL DU MEMORIAL  
Jean MOULIN

Le dix novembre mil neuf cent soixante sept, à 20 H.30,  
le Conseil Municipal de ROYAN, s'est réuni, en séance ordinaire,  
au lieu ordinaire de ses réunions à la Mairie, sous la Présidence  
de M. de LIPKOWSKI, Député-Maire, d'après convocations faites le  
6 novembre 1967 .

Etaient présents: MM. de LIPKOWSKI, MATRAS, BISCAYE, Melle FOUCHE,  
MM. BUJARD, Dr. LANUSSE, MM. COLLE, MOUCHOT, BOUCHET, BETOUS, NAULIN,  
BOUDEY, BROTEAU, GACHET , Mme BIDEAU, MM. OSQUIGUIL, VULTAGGIO,  
REIX, TETARD, STIPAL, NARTEAU, CAMBLONG .

Représenté : Dr. DOMEQ par M. MATRAS

Les conseillers présents formant la majorité des membres en  
exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal,  
procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le  
sein du Conseil .

M. GACHET ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné  
pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées .

Le Comité Régional du Mémorial Jean MOULIN, sollicite de  
la ville de ROYAN une contribution pour l'érection de ce monument  
commémorant le parachutage historique du 2 Janvier 1942 .

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la demande présentée , le 1er septembre 1967, par le Comité  
Régional pour l'érection du Mémorial Jean MOULIN ,

VU l'avis de la Commission des Finances ,

DECIDE :

- d'attribuer une subvention de 500 F. au profit du Comité Régional  
du Mémorial Jean MOULIN pour l'érection d'un Monument commémorant  
le parachutage du 2 Janvier 1942 .

./.

- d'imputer la dépense au CHERP 951 - article 691 du Budget 1967 le crédit " Dépenses Imprévues " du chapitre 970 étant diminué d'une somme égale .

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an que susdits  
Ont signé au registre MM. les membres présents à la séance .

Pour extrait conforme,

Pr le Député-Maire  
Le Premier Adjoint,



Maurice MATRAS .



**APPROUVÉ**

ROCHEFORT-s/MER, le \_\_\_\_\_  
Le Sous-Préfet,

*[Handwritten signature]*

17 NOV. 1967